



PROCES VERBAL d'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire de l'UACS, s'est déroulée dans la salle de conférence du complexe polyvalent de Savenay le Vendredi 09 octobre 2026 à 20h, en amont de l'assemblée générale ordinaire.

Objet : Vote des nouveaux statuts

Quorum : Atteint (33% de participation)

A cette date l'association comptait 306 licenciés. Pour délibérer valablement les statuts en vigueur impose que le quart des membres doit au moins être présent ou représenté.

L'assemblée a réuni 54 membres du club, dont 4 également représentant légaux de mineurs absents. Grâce aux 44 procurations émises, ce sont 102 membres qui étaient représentés, soit plus du quart visé.

Liste des présents : Voir tableau annexe

Liste des représentés : Voir tableau annexe

Déroulement :

Les anciens et les nouveaux statuts ont été mis à disposition des adhérents 3 semaines avant l'AG, lors de la convocation. Une présentation comparative des deux documents a été réalisée (voir pdf en annexe).

Un seul point a été discuté et corrigé lors de cette assemblée, concernant le fait de ne pas écrire que l'association « permet l'égal accès des hommes et des femmes aux instances dirigeantes de l'association » (article 5 des nouveaux statuts) mais qu'elle « permet l'égal accès des personnes aux instances dirigeantes de l'association ». L'idée acceptée est de ne pas exclure l'accès des personnes non genrée.

Cette correction faite collectivement, les nouveaux statuts ont été soumis au vote, à bulletin secret.

Résultat du vote :

101 voix pour la validation des nouveaux statuts.

1 blanc

0 voix contre.

L'assemblée générale approuve donc ces nouveaux statuts.

Président : Nicolas CLEDER

Secrétaire : Aline MOUQUET